

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DES ABRETS EN DAUPHINÉ

SEANCE du 21 NOVEMBRE 2016

Ordre du Jour :

		Approbation du compte rendu de la séance précédente
7 Finances	2016-K-01	Prix de vente de l'unimog
7 Finances	2016-K-02	Prix du repas personnes âgées à Fitolieu
1 Commande publique	2016-K-03	Choix de l'architecte pour la rénovation de la maison dauphinoise
7 Finances	2016-K-04	Demande de subvention rénovation maison dauphinoise
7 Finances	2016-K-05	Demande de subvention travaux école maternelle la Bâtie
7 Finances	2016-K-06	Demande de subvention réhabilitation école Fitolieu
7 Finances	2016-K-07	Taxe d'Aménagement
7 Finances	2016-K-08	Taux de l'exonération générale pour les foyers modestes
3 Domaine et Patrimoine	2016-K-09	Vente le Glandon
7 Finances	2016-K-10	Demande de subvention pour sécurisation accès écoles
7 Finances	2016-K-11	Demande de subvention pour sortie neige école tabarly
6 Libertés Publiques et Pouvoirs de Police	2016-K-12	Durée d'éclairage public
7 Finances	2016-K-13	Décision Modificative N°1
		Questions diverses

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes des Abrets, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents :

François BOUCLY, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Yvonne RATEAU, Noël PERRIN, Isabelle BOURY, Nour-Eddine DEGHI, Christelle BRISA-MATIS, Franck LANCIA, Véronique DUPRE, Jean-Paul PAVAGEAU, Guillaume ARGOUD, Angélique ARGOUD-CHABART, Frédéric BAS, Sylvie ARGOUD, Didier BUISSON, Thierry DONNET, CLAVEL Rémi, Philippe LATOUR, Joëlle TOURETTA, Hélène PEGAUD, Christophe TROUILLOU, Martine TARDY-PANIS, Céline GENETIER, Sandrine BRIGARD, Patrick GALLIEN-GUEDY, Eric VIGLIANO, Pascale HUMBERT, Marie-Noëlle GADOU, Maryvonne JULLIEN, Evelyne FEUVRIER, Michelle CHIAMBRETTI, Dominique DURELLI, Thomas NUNGE, Bernard GLANTZLEN, Roger CARON, Hubert GROS,

Absents excusés :

Frédéric BARBIER donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO, Colette BADIN donne pouvoir à Nouredine DEGHI, Johann GODART donne pouvoir à Guillaume ARGOUD, Florence CUSIN donne pouvoir à Franck LANCIA, Jean Pierre CHABERT donne pouvoir à Maryvonne JULLIEN, Sylvie GAGLIARDI donne pouvoir à Thierry CLAYET MAREL, Alain DREVON donne pouvoir à Jean Paul PAVAGEAU, Nathalie BERT, Lydie MARTINATO, Marie-Laure RULLET, Nadine JANIN, Delphine MICHALLAT, Françoise MARCELLOT, Laurent BRIVET, Stéphanie BUFFEVANT, Florian ARLAUD, Jean-Claude NEEL, Norbert DUSSOLIER, Danny MILLON, Nathalie MEUNIER, Sophie BELLEN, Martine FRANCO.

Compte-rendu établi par Dominique BERTI

Secrétaire de séance : Thomas Nunge

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Bernard Glantzlen fait remarquer que le compte rendu du 28 septembre n'est pas complet. Ses observations sur la réglementation des haies ainsi que les commentaires en réponse de Didier Buisson ne figurent pas au compte rendu.

Evelyne Feuvrier que l'achat du terrain est validé au regard de l'avis de France Domaine alors que l'avis de France Domaine est supérieur.

Le compte rendu du 12 septembre est approuvé à l'unanimité moins Bernard Glantzlen qui s'abstient car il était absent.

Le compte rendu du 28 septembre est approuvé à l'unanimité moins Bernard Glantzlen qui vote contre et Maryvonne Jullien, Jean Pierre Chabert Marie Noelle Gadou qui s'abstiennent.

2016-K-01 Prix de vente de l'unimog

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il était convenu qu'avec le renouvellement du matériel des services techniques, il devait être procédé à la vente de l'Unimog, trop ancien, et nécessitant beaucoup de frais. Il propose de fixer le prix à 4000€ minimum, équipé en l'état, et de le mettre en ligne sur un site de vente aux enchères.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

ARRETE le prix de vente de l'Unimog à 4000€

2016-K-02 Prix du repas personnes âgées à Fitolieu

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les repas portés aux personnes âgées de Fitolieu étaient, jusqu'en septembre 2016, fabriqués par une association (aujourd'hui dissoute) puis vendus à une seconde association dénommée Fitolieu Services, qui en assurait le portage aux personnes âgées.

Depuis la reprise du service de fabrication des repas par la commune des Abrets en Dauphiné, Fitolieu Services continue d'assurer le portage des repas mais procède désormais à leur acquisition auprès de la commune. Monsieur le Maire propose de fixer le prix à 4,15€ afin de pouvoir leur facturer la vente des repas.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

FIXE le prix de vente des repas pour les personnes âgées, produits par le service de restauration scolaire de Fitolieu, à 4,15€ pour être vendu à Fitolieu Service qui en assure la livraison à domicile.

2016-K-03 Choix de l'architecte pour la rénovation de la maison dauphinoise

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commission Projets structurant a validé le principe de réaménagement du bâtiment et lancé un avis d'appel public à la concurrence pour le choix d'un architecte qui déposera un permis de construire, constituera le dossier de consultation des entreprises et suivra les travaux de cette rénovation.

La publicité a été faite le 14 octobre. L'ouverture des candidatures a été réalisée le 4 novembre à 14h00. Trois architectes ont été retenus pour faire une offre : JC Gallois – Bourgoin Jallieu, Louis et Perino - Chambéry, Rigassi – Grenoble.

La date limite de remise des offres est fixée au 18 novembre à 12h00.

Les membres de la commission ont ouvert les offres qui se classent de la manière suivante :

entreprise	Capacité du candidat : 40%	Pertinence des méthodes : 40%	Prix des prestations : 20%	Classement des offres
Louis et Périno	18	17	15	17
Rigassi Architectes	16	17	10	15,2
JC Gallois	18	16	20	17,6

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre qui a obtenu la meilleure note.

Maryvonne Jullien regrette de ne pas avoir eu le compte rendu de la commission projet structurants qui a statué sur l'avancée du projet de rénovation de la maison dauphinoise.

Benjamin Gastaldello précise que la commission a été missionnée pour réfléchir à l'orientation à donner à cette bâtisse. Elle a retenu le principe de rénovation de ce bâtiment, un diagnostic a été réalisé pour connaître les coûts de rénovation. Il est proposé aujourd'hui d'acter le principe de réhabilitation et de s'engager dans une démarche pour lancer les permis, appels d'offres et travaux.

Monsieur le Maire propose donc de retenir le candidat qui a fait la meilleure offre.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Bernard Glantzlen, Maryvonne Jullien, Marie Noëlle Gadou et Jean Pierre Chabert qui s'abstiennent,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

RETIENT l'offre de JC Gallois qui a obtenu la note de 17,6,

DEMANDE à Monsieur le Maire d'informer les candidats non retenus avant de contractualiser.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

2016-K-04 Demande de subvention rénovation maison dauphinoise

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation de la maison forte templière. Il précise que le conseil départemental peut apporter une aide financière à la rénovation des bâtiments patrimoniaux non inscrits ou classés dans le cadre du plan de relance du Département (2016-2018) au titre des aides à la restauration du patrimoine.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter une subvention au conseil départemental pour la rénovation de la maison forte templière.

Les travaux de rénovation s'élève à 920 000 € HT auxquels s'ajoute les coûts annexes (honoraires maître d'oeuvre, CSPS, bureau de contrôle... soit 131 700 € HT soit un montant total estimé à 1 051 700 € HT.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental pour la rénovation de la maison forte templière au titre des aides à la restauration du patrimoine du Conseil Départemental de l'Isère.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

2016-K-05 Demande de subvention travaux école maternelle la Bâtie

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation de l'école maternelle de la commune historique de la Bâtie Divisin qui porte sur une restructuration complète des locaux. Il donne l'estimation sommaire des travaux qui s'élève à 95 666,44 €HT. Il précise que ces travaux doivent être réalisés sur l'année 2017 et peuvent faire l'objet d'une aide financière du conseil départemental au titre de la dotation territoriale du Voironnais-Chartreuse. Il demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention pour obtenir une aide financière de 18 176,62 €.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental pour la rénovation complète de l'école maternelle de la commune historique de la Bâtie-Divisin, au titre de la dotation territoriale 2017 du territoire Voironnais-Chartreuse.

PRECISE que l'enveloppe de travaux est fixée à 95 666,44 € et la période de réalisation est prévue pour l'été 2017.
SOLLICITE le Conseil Départemental pour obtenir une subvention d'un montant de 18 176,62 €
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

2016-K-06 Demande de subvention réhabilitation école Fitolieu

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le projet de construction de l'école maternelle de la commune historique de Fitolieu a fait l'objet d'une demande de subvention sur l'enveloppe territoriale du Conseil Départemental de l'Isère pour un montant de travaux de 1 400 000€ HT. Le projet prévoyait également la rénovation des locaux existants qui nécessitent une restructuration complète mais n'ont pas fait l'objet d'une estimation pour la demande de financement.

Il convient de solliciter l'aide complémentaire du conseil départemental pour une enveloppe de travaux supplémentaire de 300 000€ correspondant à la rénovation des locaux existants d'environ 385 m², dont la réalisation doit suivre le chantier de construction neuve. Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention complémentaire.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention complémentaire auprès du conseil départemental pour la rénovation de l'école maternelle de la commune historique de Fitolieu, au titre de la dotation territoriale 2017 du territoire des Vals du Dauphiné.

PRECISE que l'enveloppe de travaux de réhabilitation des locaux existants d'environ 385 m² est fixée à 300 000€ et la période de réalisation est prévue pour 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

2016-K-07 Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 28 septembre dernier relative à l'instauration de la taxe d'aménagement pour la commune nouvelle des Abrets en Dauphiné à compter de 2017.

Il précise que pour des questions de procédures il convient de distinguer ce point de délibération des autres points présent dans la première décision.

Il propose donc de fixer à nouveau le taux à 5% sur l'ensemble du territoire des Abrets en Dauphiné et de confirmer l'exonération totale pour les abris de jardins.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

FIXE le taux de la taxe d'aménagement à 5 % pour l'ensemble du territoire des Abrets en Dauphiné,

EXONERE à 100% les abris de jardins sur l'ensemble de la commune.

2016-K-08 Taux de l'exonération générale pour les foyers modestes

Vu l'article 1411 du code général des impôts,

Vu la délibération n° 2016-J-016 du 28 septembre qu'il convient de compléter,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- d'instituer un abattement spécial à la base dont le taux est fixé à : 15 %
- de ne pas majorer les abattements pour charges de famille,
- de ne pas instituer d'abattement général à la base.

2016-K-09 Vente le Glandon

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 1er décembre 2015 par laquelle le conseil municipal de la commune historique des Abrets a accepté le transfert de propriété de l'allée du glandon dans le domaine public. Il convient de compléter la délibération et d'en préciser le caractère gratuit pour la commune.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Nouredine Deghia qui ne prend pas part au vote,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

ACCEPTE le transfert à titre gratuit, dans le patrimoine communal, de l'Allée du Glandon.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession gratuite au profit de la commune.

2016-K-10 Demande de subvention pour sécurisation accès écoles

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du plan de lutte contre le terrorisme, l'Etat lance une campagne de sécurisation des accès des écoles et des établissements scolaires. Il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour la sécurisation des accès des 5 écoles de la commune. La fourniture et l'installation de portiers vidéo et de gâches électriques pourraient être réalisés pour un budget de 40 000€ HT.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

APPROUVE la demande de subvention auprès de l'Etat pour la sécurisation des accès des 5 écoles des Abrets en Dauphiné, pour un budget de 40000€ ht, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR).
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ces subventions.

2016-K-11 Demande de subvention pour sortie neige école tabarly

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Directeur de l'Ecole Tabarly qui sollicite une subvention exceptionnelle de 100€ afin de participer à la Foulée Blanche à Autrans le 12 janvier prochain.

Thomas Nunge pensait que c'était une compétence des communes déléguées. Il ne comprend pas pourquoi on en parle ce soir. Benjamin Gastaldello confirme que c'est un dossier qui doit être traité par les commissions des communes déléguées qui sont seules compétentes pour juger du bien fondé d'attribuer une subvention ou non. En tout état de cause, pour verser cette subvention, il convient que la commune nouvelle statue « légalement » sur le principe pour pouvoir verser la subvention.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

ATTRIBUE 100€ de subvention à l'école Tabarly pour participer à la foulée blanche 2017.

2016-K-12 Durée d'éclairage public

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry Cleyet Marel, qui rappelle au conseil municipal la discussion intervenue lors du dernier conseil municipal sur l'inutilité de maintenir en fonction l'éclairage public entre 23h00 et 5h00. Il rappelle que la commission développement durable a travaillé sur la question et a proposé ces horaires de coupure. Il précise également que l'allumage dès 5h00 et jusqu'à l'aube se fera avec un abaissement de tension. Enfin, il précise que dans les quartiers où cela est nécessaire, il sera laissé à la discrétion des communes déléguées d'ajuster les horaires de coupure.

Monsieur le Maire précise que cette démarche s'inscrit simplement dans un souci de bon sens, d'économie financière, de préservation de la faune sauvage nocturne, en somme, d'une démarche éco-responsable.

Maryvonne Jullien demande si on ne peut pas faire simplement un abaissement de tension et Bernard Glantzlen demande si cette action ne va pas faciliter la vie aux jeunes qui trainent dans les rues la nuit.

Thierry Cleyet Marel précise que l'abaissement de tension est prévu lors de la remise en route le matin mais qu'il n'y a pas de réel besoin de conserver de l'éclairage durant la pleine nuit. De plus, il est statistiquement prouvé que l'extinction de l'éclairage public ne favorise pas la délinquance, bien au contraire. Il précise que la commune de Biliu a fait cette démarche et qu'elle n'a engendré aucun mécontentement de la part de la population. Monsieur le Maire de Biliu est totalement satisfait de cette action.

Il propose donc de suivre l'avis de la commission et de s'engager dans cette démarche après avoir procédé à une campagne d'information de la population.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Michelle Chiambretti qui s'abstient,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

ARRETE le principe d'une coupure de l'éclairage public entre 23h00 et 5h00,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place cette régulation,

DEMANDE aux Maires Délégués d'adapter au cas par cas, en commune déléguée, les horaires d'extinction en fonction des contraintes locales,

DEMANDE à Monsieur le Maire de communiquer sur le bulletin, la presse locale, les panneaux à l'entrée de la ville afin que les utilisateurs de la voirie soient informés de cette nouvelle réglementation.

2016-K-13 Décision Modificative N°1

Délibération reportée au prochain conseil, si besoin.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande à Bernard Glantzlen s'il est disponible pour faire le père Noël de l'école maternelle cette année car sa prestation a été appréciée les années antérieures. Bernard Glantzlen confirme qu'il a été sollicité et qu'il accepte. Monsieur le Maire le remercie. Bernard Glantzlen ne le remercie pas mais fera le père Noël.

Monsieur le Maire donne au conseil municipal le montant de la subvention obtenue par Mme la Députée au titre de sa dotation parlementaire pour 10416€ d'achat et 5208€. Il précise que Boubre Tisserands refuse de participer à l'achat de ces tablettes.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la compétence « PLU i » transférée par la commune à l'intercommunalité est une réalité. Les statuts de Boubre Tisserands viennent d'être modifiés pour prendre en compte cette compétence.

Deux incendies ont eu lieu sur la commune. L'un rue Voltaire où la maison est totalement détruite et le propriétaire est toujours hospitalisé. Nous préparons son relogement.

Un second incendie est intervenu à la Bâtie ce dimanche. Les propriétaires ont été hospitalisés pour traiter les inhalations de fumées mais ils sont sortis ce lundi et nous les avons relogés temporairement à la contessière.

Monsieur le Maire informe le conseil que les communes des futurs VDD ont reçu l'arrêté de création des VDD, pris par le préfet au 14 novembre 2016. La création des VDD est donc actée.

Il fait un état de la chronologie des événements concernant ce dossier. Après la création de la commune nouvelle, le conseil municipal s'est prononcé à 85% pour un rattachement au Pays Voironnais. Le Préfet a manifesté son désaccord et saisi la CDCI qui s'est prononcée à la majorité, mais pas à la majorité qualifiée, pour le scénario proposé par la commune. C'est donc la proposition du

Préfet qui a été retenue, d'un rattachement à Bourbre Tisserands. Le Préfet a donc pris son arrêté de rattachement à Bourbre Tisserands.

La commune a décidé de former trois recours contre cet arrêté. Le premier sur l'urgence, qui a été rejeté par le tribunal administratif. Le second sur une question prioritaire de constitutionnalité, remettant en cause la constitutionnalité de la loi notamment en ce qu'elle ne respectait pas la libre administration des collectivités territoriales. Le Tribunal Administratif a considéré que la question était recevable et a transmis au Conseil d'Etat qui l'a également considérée comme recevable et transmis au Conseil Constitutionnel qui a statué en déclarant une partie de la loi inconstitutionnelle et considéré que sa décision pouvait être utilisée dans les contentieux en cours.

C'est ce qu'a fait la commune dans son troisième recours sur le fonds, toujours pas jugé mais dont l'audience a eu lieu le 14 novembre dernier au Tribunal Administratif de Grenoble.

A la demande de Mr le Préfet de l'Isère, Monsieur le Maire a accepté de faire un effort en suivant la proposition présentée par la préfecture de demander au Tribunal que le jugement, s'il devait conclure en la nullité de l'arrêté de rattachement des Abrets en Dauphiné à Bourbre Tisserands, cette décision ne soit applicable qu'au 1er janvier 2018, permettant ainsi la création des Vals du Dauphiné et l'intégration des Abrets en Dauphiné à cette nouvelle collectivité dès le premier jour de sa création.

La décision du Tribunal administratif de Grenoble est attendue pour début décembre.

En tout état de cause, à ce jour, les Abrets en Dauphiné ont été destinataire de l'arrêté du Préfet de l'Isère actant la création des Vals du Dauphiné au 1er janvier 2017 et comprenant la commune des Abrets en Dauphiné.

Monsieur le Maire précise également que dans le courrier d'accompagnement de son arrêté, Monsieur le Préfet demande à la commune de se prononcer avant le 15 décembre prochain sur la représentativité des communes au sein du conseil communautaire des VDD en actant soit l'accord local soit la représentation de droit commun. C'est à priori cette orientation que les communes ont choisi. Les Abrets en Dauphiné seront donc représentées par 6 délégués qu'il conviendra d'élire rapidement en début d'année prochaine.

Thomas Nunge demande des précisions sur la démarche faite par la commune auprès du préfet par rapport au contentieux. Monsieur le Maire précise que ce courrier (dont copie est publiée ci après) avait pour but de faire savoir au Préfet que l'on ne souhaitait pas faire obstacle à la création des VDD et que nous suivions sa demande de report de l'application éventuelle de la décision d'annulation de son arrêté par le tribunal, à 2018, laissant ainsi le temps au Préfet de créer les VDD et d'en assurer sa mise en route. La décision relève cependant du Tribunal Administratif de Grenoble.

Maryvonne Jullien fait état des tracts distribués dans les boîtes aux lettres en réponse au collectif les Abrets-Fitilieu et en soutien aux trois Maires. Ce tract met en cause les anciens élus et il est insultant. C'est parfaitement inadmissible d'évaluer notre quotient intellectuel et c'est d'autant plus inadmissible que c'est fait de manière totalement anonyme.

Benjamin Gastaldello fait remarquer que les tracts mettant en cause la municipalité sont distribués depuis un an de manière également parfaitement anonyme et diffamatoire.

Bernard Glantzlen assure que les membres du collectif sont parfaitement connus.

Benjamin Gastaldello demande donc à Bernard Glantzlen de lui communiquer le nom des membres du collectif puisqu'il semble au courant de qui compose ce collectif. Bernard Glantzlen confirme en faire partie.

Monsieur le Maire précise à Maryvonne Jullien que les tracts de ses amis comportent beaucoup de mensonges. Mais il ne s'arrête pas à ça et s'occupe des dossiers pour faire avancer les projets communaux.

Maryvonne Jullien rappelle que lors du conseil municipal du 23 juin dernier, Monsieur le Maire s'était élevé contre les propos du collectif dans son tract. Elle demande qui est membre du comité de soutien.

Benjamin Gastaldello prend la parole et dit sa crainte de voir les populations s'opposer les unes aux autres au travers de ces tracts. Il ne sait pas qui compose les collectifs mais ne voit pas d'un bon œil les populations qui s'opposent. Il n'approuve pas la guéguerre entre les habitants et regrette la triste fin de Bernard Glantzlen.

Maryvonne Jullien et Bernard Glantzlen n'apprécient pas d'être qualifiés de Q.I. de poisson rouge.

Thierry Cleyet Marel comprend parfaitement la position de Bernard Glantzlen et Maryvonne Jullien puisqu'il a subi lui aussi, de même que ses deux collègues, de nombreux tracts désobligeants. Il ne s'en occupe pas et souhaite simplement que cela cesse afin de pouvoir travailler dans la sérénité.

Monsieur le Maire confirme qu'il souhaite également que cela cesse afin de pouvoir travailler sereinement.

Benjamin Gastaldello confirme qu'il condamne le Q.I. De poisson rouge de Maryvonne Jullien et de Bernard Glantzlen. Il ne se serait pas permis de tenir ce type de propos.

Evelyn Feuvrier considère qu'il s'agit de diffamation.

Benjamin Gastaldello rappelle que de la diffamation il y en a toutes les semaines. Il rappelle les accusations proférées dans un dernier tract par le collectif les Abrets-Fitilieu concernant les billets de train pour le voyage des élus à Paris, au Conseil Constitutionnel. Apparemment, à l'époque cela ne devait pas se passer comme aujourd'hui, ça devait bien se graisser la patte quand vous alliez à Paris. Nous, lorsque nous sommes allés à Paris, c'est nous qui avons payé nos billets de train. Et l'accusation du collectif est également bien de la diffamation.

Il résume sa position en rappelant qu'il ne se serait pas permis de qualifier Maryvonne Jullien et Bernard Glantzlen de Q.I. De poisson rouge car d'une part il ne le pense pas et d'autre part c'est diffamant. Mais c'est surtout la situation de guerre à l'habitant qui le choque et il souhaite que cela cesse immédiatement.

Angélique Argoud demande également que cesse le collage sauvage de tracts VDD sur les boîtes aux lettres.

Monsieur le Maire lance un appel à ce que cela s'arrête enfin et que chacun puisse enfin travailler sereinement.

Bernard Glantzlen demande ce qu'il en est du tribunal administratif de la semaine dernière et quelle sera la position de la Mairie.

Monsieur le Maire a déjà répondu. Il redit que le jugement est attendu pour mi décembre et que la commune suivra le jugement du tribunal. Aujourd'hui, deux points de vue s'opposent, le tribunal va statuer et la décision sera mise en application.

Bernard Glantzlen a appris par la presse la réalisation des travaux du rond point, il trouve cela dommage. Monsieur le Maire acquiesce. Il précise que la porte de la mairie est ouverte et qu'il peut venir quand il veut pour trouver l'info dont il a besoin.

Bernard Glantzlen demande ou en est le projet de vidéo protection.

Monsieur le Maire précise que la gendarmerie n'a pas encore remis son diagnostic. Il sera fait un article sur la vidéo protection dans le prochain bulletin afin de recueillir l'avis de la population. Aujourd'hui rien n'est figé. On attend le rapport afin d'avancer dans la discussion.

Bernard Glantzlen demande une présentation des plans d'aménagement du quartier des écoles. Monsieur le Maire précise qu'il est compliqué de faire des plans précis tant que le foncier n'est pas maîtrisé. Les plans présentés en commission scolaire ne sont que des idées pour faire avancer la discussion en commission. Il faut simplement la solliciter pour avoir de l'info.

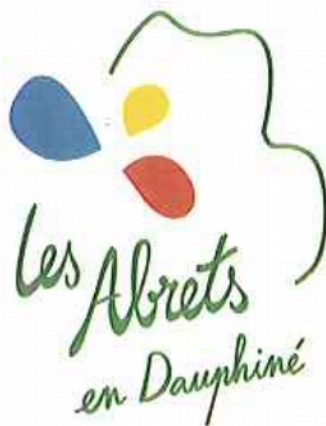
Monsieur le Maire informe le conseil que deux défibrillateurs sont en cours de remplacement après vandalisme. C'est malheureux d'avoir ce type de dégradation. Le remplacement est prévu sous peu.

Evelyne Feuvrier donne le bilan du forum des professionnels qui a accueilli 34 professionnels du territoire avec l'aide de l'association des commerçants et de ccbt. Elle souhaite savoir ou en est la demande de subvention. Monsieur le Maire attend le courrier de demande de subvention de ccbt.

Les colis de Noël seront à distribuer après le 2 décembre.

Une réunion du copil de la MJC a eu lieu sur le lien social sur le territoire. Peu d'élus hors les Abrets en Dauphiné et Charancieu étaient présents. Nous avons la chance d'avoir la MJC qui a commandé ce travail en partenariat avec la CAF et qui permettra de mettre en œuvre des actions sur notre territoire, que nous soutiendrons du mieux possible.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22h00



Préfecture de l'Isère
Monsieur le Préfet
12, place de Verdun
38000 GRENOBLE

Les Abrets en Dauphiné, le 14 novembre 2016

Objet : intercommunalité

Monsieur le Préfet,

Après notre rencontre du 10 novembre dernier avec mes collègues Maires Délégués, nous tenons à vous remercier pour la qualité de votre accueil et voulons vous informer de l'avancée de notre réflexion.

En premier lieu, vous l'avez bien noté, nous ne sommes en conflit ni avec vous, ni avec l'Etat au sens large. Il se trouve qu'après la décision de création de la commune nouvelle, la seconde décision forte des élus des Abrets en Dauphiné a été remise en cause par votre prédécesseur, conseillé à charge par son collaborateur. Amer sur la justification même de sa mission, le conseil municipal a souhaité connaître l'avis neutre du juge administratif.

Vous avez également bien compris que nous ne sommes pas hostiles à l'intercommunalité, ni même aux Vals du Dauphiné. La commune nouvelle devant se positionner entre CAPV et CCBT, il nous est apparu évident de choisir une structure reconnue (y compris par vous même), performante, rompue aux pratiques intercommunales et nous proposant un service immédiat plutôt que de choisir une intercommunalité dont les jours étaient comptés pour rejoindre un epci à créer, à structurer, à développer dont une majorité de communes avait refusé la création quelques années auparavant.

Il est évident que notre objectif est de rejoindre une intercommunalité performante et non de perturber la bonne réorganisation administrative du territoire ni de poser des problèmes pour nos communes voisines. Si le juge a rejeté notre requête sur l'urgence, il a validé nos interrogations sur la question prioritaire de constitutionnalité. Il est probable qu'il valide également notre requête sur le fond, rendant la situation inextricable sur le front de la réforme territoriale.

Notre sens des responsabilités nous conduit aujourd'hui à ne pas bloquer la création des Vals du Dauphiné afin que les populations de nos communes voisines ne soient pas prises en otage de l'imbroglio politico-juridico-administratif induit par l'annulation éventuelle de votre arrêté de rattachement des Abrets en Dauphiné à Bourbre-Tisserands.

Nous allons donc soutenir votre demande auprès du tribunal administratif de Grenoble pour que la décision de l'éventuelle annulation de votre arrêté entre en application au 1er janvier 2018, vous permettant ainsi de créer les Vals du Dauphiné et de nous y rattacher, guidé par notre éthique et notre sens moral.

... / ...

 Mairie déléguée FITILIEU
Tél : 04 76 32 07 20
accueil.fitilieu@les-abrets-en-dauphine.fr

 Mairie LES ABRETS en Dauphiné
1 place Elol Cuchet - 38490 Les Abrets en Dauphiné
Tél : 04 76 32 04 80 / Fax : 32 28 38
mairie@les-abrets-en-dauphine.fr

 Mairie déléguée LA BATIE DIVISIN
Tél : 04 76 32 07 35
accueil.lbd@les-abrets-en-dauphine.fr

Nous regrettons que la position de votre prédécesseur, ainsi que la votre, soient aussi intransigeante sur notre souhait de rattachement au Pays Voironnais.

Nous regrettons également que Monsieur Le Sous Préfet s'emploie aussi activement à nous barrer la route de la CAPV.

Nous formons le vœux qu'en 2017 notre EPCI apportera à notre population tout le service et les infrastructures dont elle devrait bénéficier depuis déjà bien longtemps s'il existait une véritable culture Intercommunale sur notre territoire. Je crains que cela ne prenne encore du temps.

Nous vous prions de croire en notre parfait dévouement à la cause communale ainsi qu'à la cause publique et vous prions d'accepter, Monsieur le Préfet, nos salutations respectueuses.

François BOUCLY
Maire des Abrets en Dauphiné



Benjamin GASTALDELLO
Maire délégué de Fitilieu



Thierry CLEYET-MAREL
Maire délégué de la Bâtie Divisin



Mairie déléguée FITILIEU
Tél : 04 76 32 07 20
accueil.fitilieu@les-abrets-en-dauphine.fr



Mairie LES ABRETS en Dauphiné
1 place Eloi Cuchet - 38490 Les Abrets en Dauphiné
Tél : 04 76 32 04 80 / Fax : 32 28 38
mairie@les-abrets-en-dauphine.fr



Mairie déléguée LA BATIE DIVISIN
Tél : 04 76 32 07 35
accueil.lbd@les-abrets-en-dauphine.fr

